



Commune de Saint-Victor
Conseil Municipal des jeudi 12 et mardi 17 septembre 2019
En Salle des Mariages

Présent.e.s : Delphine ANDRÉ (le 12), Maurice AUDRAS, Jacques FRANÇOIS, Bernard MAGNOULOUX, Thibaut MAZET (le 12), Alain MESBAH-SAVEL, Bernard VICTOURON (le 12). (quorum non atteint le 12).

Excusé.e.s :

Absent.e.s aux deux réunions: Myriam DEYGAS, Nadège FRACHISSE, Philippe LARNAUD, Jérôme MONTAGNE, Françoise PONSONNET, Nathalie VILET, Jérémy SIRGUEY.

Questions diverses :

Dossiers d'urbanisme

† Demande de permis de construire de la commune pour sanitaires du camping, deux maisons individuelles au village et rue des Tournesols.

† Travaux salle des associations : peinture finie, miroirs sur le point d'être posés, projet de parquet flottant pour absorber les bosses, restent quelques travaux d'électricité.

* Travaux de voirie : le fauchage est terminé, les trous rebouchés, le goudronnage commence grâce à l'embauche d'une personne.

† Transfert de compétence assainissement Arche Agglo :

Dans le cadre du transfert de la compétence eau potable et assainissement au 1^{er} janvier 2020, la question se pose sur le devenir du solde d'exécution. En effet, cette somme qui s'élève à environ 66 000 € provenait notamment d'un virement du compte général de la commune au compte assainissement. Arche Agglo devait récupérer ce solde en même temps que la compétence. Toutefois, compte tenu de la situation spécifique de Saint-Victor, les services d'Arche Agglo rencontreront la municipalité afin de trouver une solution.

□

* Divers : Demande de la Bibliothèque pour avoir la maison de la fontaine « local Dugand » les 10 & 11 novembre pour expo 14-18 et la salle de Pouyol pour le 25 février à l'occasion des 20 ans de la Bibliothèque. Le conseil municipal donne son accord et fera envoyer un courrier en ce sens.

□

Délibérations et votes :

• Voirie au lieu-dit Grenouillat : au vu des documents du cadastre, le conseil municipal prend conscience de la nature communale d'un chemin au lieu-dit Grenouillat et par conséquent de l'obligation de l'entretenir. Le chemin sera donc entretenu comme il se doit dès que possible. De par sa nature, l'entretien de ce chemin relève donc des obligations de la commune et à ce titre aucune délibération ne s'avère nécessaire.

• Cession d'une parcelle de terrain à Jomard : cette parcelle se trouve isolée depuis l'installation de la station d'épuration. Il incombe à la commune de l'entretenir, sans qu'elle présente le moindre intérêt, or elle intéresse un propriétaire voisin. Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal la vente de cette parcelle de terrain, au prix d'achat initial soit 0,63 €/ m². Adopté à l'unanimité.

- Frais de scolarité Saint-Félicien, pour l'année scolaire 2018-19 : 14 enfants pour 603,93€.

Adopté à l'unanimité.

□

- Taxe d'assainissement :

Dans le cadre du transfert de compétence de l'assainissement aux services d'Arche Agglo il apparait que le tarif moyen de l'assainissement sur le territoire d'Arche Agglo est de 1,58 € TTC/m³. Sur la commune de Saint-Victor, le tarif est aujourd'hui de 0,85 € TTC/m³ sans part fixe.

Le 11e programme de l'Agence de l'Eau stipule que les communes ayant un tarif d'assainissement inférieur à 1€ HT/m³ pour 120 m³ ne pourront pas prétendre à être subventionnées.

La réglementation autorise l'instauration d'une part fixe et d'une part variable pour la taxe d'assainissement. Aussi, en appliquant une part fixe annuelle de 20 € à la taxe d'assainissement actuelle, le tarif sur une base de 120 m³ consommés serait de 1,02 €/ m³. Ce nouveau tarif permettrait ainsi de percevoir des subventions de l'Agence de l'Eau dès l'année 2020.

Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal à compléter les tarifs des divers services publics communaux par l'ajout d'une part fixe de 20 € annuelle à la taxe d'assainissement.

□

La mesure, cependant, grèvera davantage les petites factures que les grosses. Tandis que le transfert de compétence aura lieu le 1er janvier prochain et qu'alors l'Agglo devrait assumer seule cette augmentation. Après délibération cette proposition est rejetée avec trois voix contre et une voix pour.

Prochain conseil : mardi 17 octobre 2019 à **20h30**